

Секция «Французский язык и право (на французском языке)»

L'évolution du parlementarisme français à l'étape actuelle (2008-2015)

Сорокин Максим Юрьевич

Студент (специалист)

Национальный исследовательский университет «Высшая школа экономики», Москва,
Россия

E-mail: max_prime_92@mail.ru

En 2008, une grande révision de la Constitution du 4 octobre 1958 touchant plus de moitié de ce texte a été adoptée en France. L'objectif principal était le souplesse des règles (devenus trop rigides) de «parlementarisme rationalisé», selon lesquelles le gouvernement doit avoir des prérogatives qui lui permettent d'imposer en cas de nécessité son programme politique et législatif à la représentation nationale. Donc, c'était un effort de démocratisation des institutions de la Cinquième République par la revalorisation du rôle du Parlement. Ses pouvoirs en matière législative ont été élargis au détriment de l'exécutif: les droits du gouvernement de recourir à la procédure contrainte (art.49-3, vote de confiance sur un texte législatif) et accablés (pour donner le dernier mot à l'Assemblée nationale) ont été limités, tandis que le rôle des commissions parlementaires a grandi (par exemple, désormais les projets de loi gouvernementaux sont discutés en séance plénière sur le texte adopté par la commission saisie au fond). La fonction de contrôle était également renforcée: les commissions d'enquête et les missions d'évaluation ont été constituées, une semaine de temps parlementaire était réservée pour le contrôle du gouvernement, ainsi que ce dernier a été obligé de demander l'accord de la représentation nationale sur les interventions extérieures de l'armée française.

Certes, les modifications constitutionnelles ont permis de redonner du poids au Parlement, mais elles ne sont pas assez utiles sans renforcement de la légitimité des membres d'assemblées parlementaires. À cet effet, en 2013, la régulation des conflits d'intérêts des parlementaires ainsi que les conditions financières de la transparence des chambres ont été instaurées par la loi organique. Ensuite, en 2014, la législation électorale a été modifiée pour interdire cette pratique abusive de cumul de mandat parlementaire avec les fonctions électives et exécutives locales.

Donc, on voit les changements considérables dans le parlementarisme français provoqués par la crise de confiance des citoyens et l'écart de ces attentes ce qui caractérise aujourd'hui toutes les démocraties occidentales. Or, actuellement, la conception et le rôle de l'institution parlementaire sont à l'étape d'une grande transformation.

Источники и литература

- 1) La Constitution introduite et commentée par Guy Carcassonne et Marc Guillaume. – Paris: Seuil, 2014. – 465 p.
- 2) Les 50 ans de la Constitution. – Paris: Lexis Nexis-Litec, 2008. – 386 p.
- 3) Les conflits d'intérêts// Pouvoirs. № 147 (novembre 2013). - 195 p.